

Paris, 16 juin 2026

Moins d'accidents chez les jeunes: la Macif facilite l'accès à la conduite accompagnée avec un crédit à taux zéro



La Macif franchit une nouvelle étape en faveur des jeunes conducteurs en proposant un crédit à taux zéro pour la conduite accompagnée (AAC)¹. Parce que mieux se former, c'est mieux (se) protéger, cette initiative, accessible aux sociétaires Macif ayant un enfant âgé de 15 à 18 ans sans exigence de labellisation de l'auto-école choisie, vise à démocratiser une formation reconnue pour sa sécurité, avec 20% en moins d'accidents en 2025 chez les jeunes issus du permis AAC².

Dans un contexte où les jeunes sont parmi les plus exposés aux risques routiers, la Macif renforce son engagement en matière de prévention en facilitant l'accès à une formation de qualité. Une initiative unique vers une mobilité responsable, levier essentiel pour réduire les accidents et permettre un avenir plus sûr sur les routes.

Lever les freins financiers et territoriaux

« Aujourd'hui, le coût du permis et de l'assurance reste un frein majeur pour de nombreux jeunes. À la Macif, nous pensons que la prévention passe aussi par l'accès à une formation au permis permettant aux jeunes d'acquérir de l'expérience : permettre à davantage de jeunes de se former via la conduite accompagnée, c'est les aider à adopter plus tôt les bons réflexes et à entrer dans un parcours de conduite responsable. C'est tout le sens de notre engagement mutualiste. » **Marie-Pierre Janvrin, Responsable Prévention, Macif**

¹Prêt personnel soumis à l'acceptation de l'organisme prêteur Socram Banque, société anonyme au capital social de 70 000 000€, RCS Niort 682 014 865. Siège social : 2 rue du 24 février CS90000 79092 Niort Cedex 9. Établissement de crédit agréé par l'ACPR. Mandataire d'assurance N°ORIAS : 08044968 (www.orient.fr).

Macif agit en qualité de mandataire exclusif en opérations de banque et en services de paiement pour le compte de Socram Banque. N° Orias 1300567.orient.fr).

² Etude interne Macif, Octobre 2025

Si le dispositif public du "permis à 1€ par jour" constitue un premier levier, il reste conditionné à l'inscription dans une auto-école labellisée. Ensuite, pour de nombreuses familles, le coût global de l'apprentissage de la conduite demeure encore un frein important. Ces obstacles ne sont pas sans conséquence : ils peuvent retarder l'entrée des jeunes dans un parcours de conduite encadré faute d'accès à une formation complète et progressive.

De son côté, la conduite accompagnée présente des bénéfices pédagogiques importants, qui ont poussé à la réflexion et à la mise en place de ce crédit : les jeunes ayant suivi ce parcours affichent un taux de réussite au permis supérieur de 20 points par rapport à une formation classique³.

C'est pour répondre à ces réalités que la Macif déploie aujourd'hui cette solution complémentaire : un crédit à taux zéro dédié à la conduite accompagnée, ouvert aux sociétaires ayant un enfant âgé de 15 à 18 ans, sans exigence de labellisation de l'établissement. En facilitant l'accès à cette formation reconnue comme plus sûre, la Macif agit à la fois pour la prévention routière et pour une entrée plus responsable des jeunes dans la mobilité, en tant que conducteurs mieux formés et accompagnés.

Une réponse à un enjeu de société clé : mieux former pour mieux protéger

Les chiffres sont constants depuis plus de vingt ans : **les jeunes ayant suivi une formation en conduite accompagnée sont significativement moins exposés aux accidents**. Cette expérience de conduite plus longue et progressive (avec 3 000 kms parcourus en conduite accompagnée avant de pouvoir passer le permis B) contribue directement à la baisse de la sinistralité observée chez les jeunes conducteurs issus de l'AAC, qui arrivent au permis avec une maîtrise plus solide des situations de circulation.

Déjà, une étude menée par la Macif au début des années 2000 montrait une baisse de 25 % des sinistres chez les 18-19 ans détenteurs d'un contrat d'assurance auto Macif passés par l'AAC et de 20 % chez les 20-21 ans.

Des résultats confirmés aujourd'hui encore, avec toujours 20 % de sinistres en moins en 2025 pour les conducteurs issus de la conduite accompagnée par rapport à un parcours classique⁴.

Dans un contexte où le coût du permis et l'accès aux auto-écoles restent des freins pour de nombreux jeunes et leurs familles, ces données posent une question simple : comment permettre à davantage de jeunes d'accéder à cette formation plus protectrice ?

Une innovation unique sur le marché et fidèle au modèle mutualiste de la Macif

En proposant cette offre unique sur le marché, la Macif affirme sa singularité : celle d'un assureur mutualiste qui agit en amont du risque en valorisant la prévention.

Au-delà de l'enjeu individuel d'une meilleure autonomie des jeunes conducteurs, la conduite accompagnée constitue également un dispositif gagnant-gagnant pour les familles. Elle permet aux parents de s'impliquer dans l'apprentissage de la conduite tout en bénéficiant d'une formation progressive et sécurisée pour leur enfant.

³<https://www.securite-routiere.gouv.fr/passer-son-permis-de-conduire/conduite-accompagnee/apprentissage-anticipe-de-la-conduite>

⁴ Etude interne Macif, Octobre 2025

Cette initiative répond donc à des défis collectifs majeurs : réduction des accidents et accès facilité à la mobilité. En proposant cette offre, la Macif fait le choix d'une solution utile socialement pour créer un impact direct et mesurable sur la sécurité routière des jeunes générations.

A propos de la Macif • Assureur mutualiste, la Macif protège au quotidien ses 6,45 millions de sociétaires, adhérents ou clients avec des offres et services simples et utiles en assurances dommages, santé-prévoyance et finance-épargne. La Macif a réalisé un chiffre d'affaires de près de 8 milliards d'euros en 2025. Gérant plus de 19 millions de contrats, elle compte plus de 12 000 salariés qui exercent tous en France au sein d'un réseau de plus de 450 points d'accueil physiques et téléphoniques. La Macif a été réélue Marque Préférée des Français dans la catégorie Compagnies d'assurance en 2026.

Macif, une marque Aéma Groupe • Mutualiste dans l'âme, activiste par conviction, Aéma Groupe est le groupe mutualiste de protection né du rapprochement entre Macif et AÉSIO mutuelle. Avec l'acquisition d'Abeille Assurances en 2021, suivie de la création d'Ofi Invest en 2022, Aéma Groupe réalise un chiffre d'affaires de 18,6 milliards d'euros en 2025. Ses plus de 20 000 collaborateurs et 1 500 délégués œuvrent au quotidien pour accompagner et protéger 12 millions d'assurés. Multimarque, multiréseau et multimétier, Aéma Groupe couvre l'ensemble des besoins de protection (assurance dommages, santé-prévoyance, épargne-retraite et gestion d'actifs). Aéma Groupe veut apporter des réponses éclairées, constructives et humaines face aux grands enjeux de protection liés aux transitions actuelles. En poursuivant la construction d'un acteur mutualiste de premier plan, il crée un modèle inédit, hybride et ouvert, capable d'apporter des solutions plus justes et plus adaptées au monde d'aujourd'hui et de demain.

Contacts presse :

Frédéric Macioce • 06 46 15 11 56 • frederic.macioce@macif.fr

Marina Ducros • 06 13 55 57 98 • mducros@macif.fr